OCOM M206.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement** : Participer à une activité récréative de tir de précision

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets;

      (2) une tige de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets;

      (3) des lunettes de sécurité;

      (4) des plombs approuvés pour la carabine à air comprimé;

      (5) un cadre de cible;

      (6) une cible appropriée;

      (7) un tapis de tir;

      (8) les Ordres permanents du champ de tir local;

      (9) de la supervision; et

      (10) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour la carabine à air comprimé conçu conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, chapitre 1, section 8.

3. **Norme** : Conformément aux documents de référence précisés, le cadet doit participer à une activité récréative de tir de précision.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris : a. expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir; b. réviser les règles générales observées sur tous les champs de tir; c. réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé; d. décrire la disposition du champ de tir; et e. réviser les procédures pour se laver les mains à la fin du tir.	Exposé interactif	10 min	A0-027 (p. 1-3-4 et 1-8-1 à 1-8-4)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision, en choisissant parmi les catégories suivantes : a. le classement; b. les activités amusantes; c. les activités chronométrées; ou d. les activités compétitives en équipe ou individuelles.	Activité pratique	70 min	

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Activité pratique :	70 min
d.	Total :	90 min

6. **Justification** :

a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE1 et servira à présenter des renseignements importants au sujet de l'activité de tir de précision.

b. Une activité pratique a été choisie pour le PE2 parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision récréatif dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence** :

a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

b. A0-041 OAIC 14-41 D Cad 4. (2005). *Classification de tir de précision.* Ottawa ON, Ministère de la Défense nationale.

c. C0-103 Free Fever. (aucune date). *Free Space Shuttle Clip Art.* Extrait le 21 février 2007 du site http://www.freefever.com/freeclipart/spaceshuttle.html.

d. C0-109 Eight Planets. (aucune date). *Moon*. Extrait le 21 février 2007 du site http://www.luna.eightplanets.net/.

e. C0-110 H2O University. (aucune date). *Moon*. Extrait le 21 février 2007 du site http://www.h2ouniversity.org/html/K2_facts_earth.html.

8. **Matériel d'instruction** :

a. Une carabine à air comprimé des cadets;

b. Une tige de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets;

c. Des lunettes de sécurité;

d. Des plombs approuvés pour la carabine à air comprimé;

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

e. Un cadre de cible;

f. Une cible appropriée;

g. Un tapis de tir;

h. Des drapeaux (rouge et vert); et

i. Les Ordres permanents du champ de tir local.

9. **Matériel d'apprentissage** :

a. Une carabine à air comprimé des cadets;

b. Une tige de sécurité pour carabine à air comprimé des cadets;

c. Des lunettes de sécurité;

d. Des plombs approuvés pour la carabine à air comprimé;

e. Un cadre de cible;

f. Des cibles appropriées; et

g. Un tapis de tir.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : Les cadets doivent avoir passé le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets (qui se trouve dans l'A-CR-CCP-701/PG-002, chapitre 3, annexe C).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PG-002/A-CR-CCP-702-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.